



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-49 du 5 juillet 2023

OBJET : Avenant 1 au marché 2018-15 Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon, lot 3

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>M. LEVALLET par M. BERAUD, Mme ALMEIDA par Mme KRIMI, M. BAC par Mme COMTE, M. KERVAN par M. JARNOUX, Mme LE MAÎTRE par Mme TALLEC, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</p>
--	---

Mme DE CARVALHO est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20230705-202349B-DE
Reçu le 13/07/2023

DÉLIBÉRATION n°2023-49 du 5 juillet 2023

OBJET : Avenant 1 au marché 2018-15 Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon, lot 3

Le marché 2018-15 Lot 3, Mobilier particulier, serrurerie, métallerie du Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon a été attribué à la société ECMB SAS ZI sud 5 rue des Rougeries 35400 Saint Malo pour un montant de 316 625,88 € HT, soit 379 951,06 € TTC (TVA 20%). Le marché s'achève à l'expiration de la garantie de parfait achèvement, il est toujours en cours d'exécution.

Lors de l'exécution du marché, il est apparu nécessaire de prolonger les délais d'exécution jusqu'au 31 mai 2023, d'une part, et d'ajouter les travaux supplémentaires suivants, d'autre part :

- La fourniture seule de 3 supports de grille,
- La fourniture et pose de mobiliers supplémentaires sur la place du marché, bacs de plantations en bois et métal et assises en bois et métal.

Le montant forfaitaire ferme du présent avenant est de 44 100,00 € HT soit 52 920,00 € TTC. Le montant initial du marché est porté de 316 625,88 € HT, soit 379 951,06 € TTC à 360 725,88 € HT, soit 432 871,06 € TTC. Ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 12,22%.

Ces travaux supplémentaires, non prévus dans le cadre du marché initialement conclu, sont devenus nécessaires lors de son exécution.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant 1 ayant pour objet le prolongation les délais d'exécution et l'ajout des traineaux supplémentaires relatifs à la fourniture seule de 3 supports de grille et la fourniture et pose de mobiliers supplémentaires sur la place du marché, bacs de plantations en bois et métal et assises en bois et métal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivité territoriales et notamment l'article L.1414-4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2 R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

VU marché 2018-15 Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon, lot 3,

VU le projet de l'avenant 1 ayant pour objet le prolongation les délais d'exécution et l'ajout des traineaux supplémentaires relatifs à la fourniture seule de 3 supports de grille et la fourniture et pose de mobiliers supplémentaires sur la place du marché, bacs de plantations en bois et métal et assises en bois et métal,

VU le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 juin 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter les travaux supplémentaires non prévus dans le cadre du marché mais devenus nécessaires lors de son exécution et de prolonger les délais d'exécution jusqu'au 31 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20230705-202349B-DE
Reçu le 13/07/2023

APPROUVE l'avenant 1 au marché 2018-15 Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon, lot 3 ayant pour objet la prolongation de délais d'exécution et l'ajout des traineaux supplémentaires relatifs à la fourniture seule de 3 supports de grille et la fourniture et pose de mobiliers supplémentaires sur la place du marché, bacs de plantations en bois et métal et assises en bois et métal.

AUTORISE le maire à signer l'avenant 1 et tous les actes liés ainsi que tous les avenants relatifs à ce marché quelque soit leur montant et leur objet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,


Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20230705-202349B-DE
Reçu le 13/07/2023

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU



VILLE D'ARPAJON

**Avenant n°1 au marché n° 2018-15 Lot 3
REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE D'ARPAJON**

Entre les soussignés :

La Ville d'Arpajon, 70 Grande Rue, représentée par Monsieur Christian BERAUD Maire.

D'une part et

La société ECMB SAS ZI Sud 5, rue des Rougeries 35400 Saint Malo

SIRET 353 282 619 00025

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - Objet de l'avenant

Le marché 2018-15 Lot 3, Mobilier particulier, serrurerie, métallerie du Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon a été attribué à la société ECMB SAS ZI sud 5 rue des Rougeries 35400 Saint Malo pour un montant de 316 625,88 € HT, soit 379 951,06 € TTC (TVA 20%). Le marché s'achève à l'expiration de la garantie de parfait achèvement, il est toujours en cours d'exécution.

L'avenant 1 a pour objet :

- Le prolongement du délai d'exécution jusqu'au 31 mai 2023
- L'ajout de travaux supplémentaires relatifs à :
 - La fourniture seul de 3 supports de grille
 - La fourniture et pose de mobiliers supplémentaires sur la place du marché, bacs de plantations en bois et métal et assises en bois et métal.

Ce prolongement du délai d'exécution et ces travaux supplémentaires, non prévus dans le cadre du marché initialement conclu, sont devenus nécessaires lors de son exécution.

ARTICLE 2 – Montant de l'avenant et montant du marché

Le montant forfaitaire ferme du présent avenant est de 44 100,00 € HT soit 52 920,00 € TTC. Le montant initial du marché est porté de 316 625,88 € HT, soit 379 951,06 € TTC à 360 725,88 € HT, soit 432 871,06 € TTC

Ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 12,22%.

	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	% augmentation
Marché			316 625,88 €	379 951,06 €	
Avenant 1	44 100,00 €	52 920,00 €	360 725,88 €	432 871,06 €	12,22%.

Le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 31 mai 2023.

Détail de la répartition des coûts liés à cet avenant 1:

OS	A charge de la ville d'Arpajon	A la charge de Cœur Essonne Agglomération		
		Assainissement – EU avec amélioration EP	Voirie + enfouissement réseaux éclairage	Régie de l'eau Eau Cœur Essonne
04	8100.00 €	7 956,65		
06	36000.00€			3 253,60 €
Total	44100.00 € HT	0.00€ HT	0.00€ HT	0.00€ HT

ARTICLE 3 –Date d'effet de l'avenant

L'avenant prend effet le jour de sa notification au titulaire.

ARTICLE 4- Clause de renonciation

La signature du présent avenant vaut renonciation de la part du titulaire à toute réclamation ou indemnité dont le fait générateur serait antérieur à sa signature.

ARTICLE 5- Prescriptions diverses

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses du marché initial complétées par l'avenant. Celles-ci restent valables dans leur intégralité et s'appliquent aux prestations concernées ci-dessus énoncées.

Fait à _____ le _____

Pour la société

Fait à Arpajon, le _____

La Ville d'Arpajon